

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
TYPE D'OPÉRATION 8.5.2 DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL
MIDI PYRENEES 2014 - 2020
RENOUVELLEMENT DES PEUPELEMENTS PERMETTANT D'ACCROITRE LA VALEUR
ENVIRONNEMENTALE DE SÉQUESTRATION DU CARBONE

Le présent formulaire de demande d'aide une fois complété constitue, avec l'ensemble des justificatifs joints par vos soins, le dossier unique de demande d'aide pour l'ensemble des financeurs publics potentiels.
Avant de remplir cette demande, lisez attentivement la notice d'information d'accompagnement du présent formulaire.
Transmettez l'original de ce formulaire, accompagné des pièces complémentaires.

OU FAIRE PARVENIR VOTRE DOSSIER ?	LA DDT DU DEPARTEMENT DE LOCALISATION DU PROJET
INTITULE DU PROJET	<input type="text"/>
NOM DU DEMANDEUR	<input type="text"/>

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

N° OSIRIS :

DATE DE RÉCEPTION :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (PERSONNE PHYSIQUE)

N° SIRET :

attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

en cours d'immatriculation

CIVILITE : (le cas échéant) Madame Monsieur

NOM et PRENOM du demandeur :

NOM COMMERCIAL le cas échéant :

Né(e) le :

Adresse postale du demandeur :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fixe mobile :

Mél :

Adresse site internet :

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (PERSONNE MORALE)

N° SIRET :
attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

en cours d'immatriculation

STATUT JURIDIQUE : (préciser)

RAISON SOCIALE :

NOM COMMERCIAL le cas échéant :

Adresse postale du demandeur :

Code postal : Commune :

Téléphone : Fixe mobile

Date de création de l'entreprise : Code APE :

Adresse site internet :

NOM et PRENOM du représentant légal :

NOM et PRENOM du responsable du projet si différent :

Téléphone : Fixe mobile

Mél :

COORDONNÉES DU COMPTE BANCAIRE SUR LEQUEL LE VERSEMENT DE L'AIDE EST DEMANDE

Veillez donner ci-après les coordonnées du compte choisi pour le versement de cette aide et joindre un RIB :

N° IBAN

BIC

CARACTERISTIQUES DU DEMANDEUR

- Collectivité territoriale et regroupement
- Propriétaire privé
- Structure de regroupement (OGEC, ASA, ASL, coopératives forestières)
- Groupement forestier

En cas d'indivision appellation courante :

Nombre de co-indivisaires :

Coordonnée de l'opérateur de regroupement

- Maître d'ouvrage délégué
- Maître d'oeuvre

Raison sociale :

NOM du représentant légal :

Prénom du représentant légal :

Fonction du représentant légal :

Nom prénom du responsable du projet (*si différent*) :

Fonction du responsable du projet :

Adresse :

Code postal : Commune : Téléphone

Adresse email :

IDENTIFICATION DU PROJET

Dans le cas d'un projet situé sur plusieurs communes, désignation de la commune portant la surface la plus importante :

La nécessité de procéder au renouvellement de chaque forêt doit être justifiée: « la valeur sur pied des peuplements de chaque projet (« a dire d'expert ») et hors frais d'exploitation) doit être inférieure a 2 fois le montant hors taxes du devis des travaux présentés ».

Cette appréciation à dire d'expert se fera en privilégiant comme méthode opératoire, la visite d'opportunité par le service instructeur préalablement à la coupe. Le cas échéant, en cas d'impossibilité de vérification sur site, il pourra être laissé la possibilité d'une appréciation sur la base de la fourniture de différentes pièces attestant de l'éligibilité du peuplement initial (agrément CRPF coupe d'urgence et /ou sanitaires) dont à minima la fourniture de facture détaillée de prix de vente des bois.

a) Localisation cadastrale des surfaces à travailler :

Désignation des surfaces à travailler telles qu'identifiées sur le plan cadastral <i>(rajouter le n° de la surface travaillée indiqué sur votre plan cadastral)</i>	Surface demandée pour l'élément à travailler (en hectare)	Nom de la commune de situation du projet	Section cadastrale	Numéro de parcelle cadastrale	Subdivision cadastrale	Surface de la parcelle cadastrale ha, are, ca
exemple : B1	1,35	Soulac	B	123	a	10,2478
exemple : B2	2,65	«	B	122	b	5,3652

b) Valeur des peuplements forestiers à renouveler :

Types de peuplement	1- Exemple : Epicéa	2- Exemple : TSF Chêne	3- Exemple : Peupleraie	TOTAUX
Essence principale :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Volume à l'hectare (m³) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Surface total (ha) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Volume total (m³) :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres caractéristiques :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	
Etat sanitaire :	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Volume tige moyen (m ³) :				
Pente moyenne (%)				
Distance / route forestière (km)				
Prix unitaire moyen (€/m ³) :				
Valeur sur pied du peuplement actuel				
Montant récolte sur les 5 dernières années				

Commentaires :

c) Production de bois escomptée dans les zones renouvelées

DETAIL DU PROJET (1 projet peut être constitué de plusieurs peuplements à transformer)									
Renouvellement des peuplements (1 ligne par peuplement transformé)								Diversification du projet	
Peuplements actuels		Peuplements à installer						projet avec introduction d'essences en diversification (oui/non)	essences de diversification
Mode de traitement & Essence	Prod moyenne (m3/ha/an)	Mode de traitement & Essence objectif	Révolution (en années)	Surface prévue (en ha)	Prod moyenne annuelle (m3/ha/an)	Prod annuelle totale en m3/an (prod.moyenne annuelle X surface)	Stock estimé à mi-révolution en m3 (prod.annuelle totale X révolution) / 2		
FR pins sylvestres	6	FR Douglas	60	7,75	15	116,3	3468	oui	Érable champ, Charme...
FR pins sylvestres	6	Futaie Mélèze	50	1,00	10	10,0	250		
FR pins sylvestres	6	Futaie Cèdre	60	0,95	13	12,4	371		

Joindre le diagnostic stationnel (modèle joint à renseigner obligatoirement) justifiant le choix des essences à installer. Les essences doivent par ailleurs respecter la réglementation en termes d'essences autorisées et de provenances.

d) Justification technique de procéder au renouvellement des peuplements

GARANTIE DE GESTION DURABLE

Les parcelles concernées par les travaux bénéficient d'une des garanties ou présomptions de gestion durable suivantes :
Plan Simple de Gestion n° [] agréé le [] par le CRPF (Centre régional de la propriété forestière)

Si demande de coupe extraordinaire ou de coupe urgente non prévue au Plan Simple de Gestion, joindre le justificatif^(*).

() A défaut de disposer, à la date de complétude du dossier, de l'agrément du CRPF justifiant de la coupe urgente ou extraordinaire non prévue au Plan de Gestion, fournir une copie de la demande adressée au CRPF, celle-ci devant être datée antérieurement à la date de complétude du dossier. L'agrément par le CRPF devra ensuite être joint au dossier, à une date qui sera précisée par le service instructeur.*

Adhésion le [] au règlement type de gestion (RTG) proposé par [] approuvé par le CRPF le

Adhésion le [] au code de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)

Dans le cas de RTG ou CBPS, joindre un programme prévisionnel de coupes et travaux.

Commentaires :

**ADHESION A UN SYSTEME DE CERTIFICATION FORESTIERE
(Condition à remplir pour être éligible à un financement de la Région)**

Nom du système de certification choisi : PEFC FSC autre (Préciser) : []

Référence de l'adhésion : []

Surface boisée totale du demandeur : [] ha

Surface boisée certifiée du demandeur (au moment du dépôt du dossier) : [] ha

e / Déroulement du projet :

Date prévisionnelle de début de l'opération : [] (mois, année)

Année de réalisation des travaux : []

Date prévisionnelle de fin de l'opération : [] (mois, année)

CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour information, ci-dessous la grille des critères de sélection

Principes de sélection fixés dans le PDR	Critères de sélection	Nombre de points (pondération)
Capacité des forêts renouvelées à fixer le carbone	Indicateur Base Carbone Projet (= évaluation du stockage carbone par hectare, effectué par le(s) peuplement(s) à installer durant son (leurs) cycle(s) de vie) <i>Une note fonction de l'Indicateur Base Carbone Projet est établie pour chaque projet : le meilleur projet est noté 40</i> <i>Les autres sont notés en fonction de cette référence. La formule utilisée est la suivante : (Indicateur Base Carbone du projet / Meilleur Indicateur Base Carbone) x 40</i>	40
Effizienz de l'aide publique	Ratio aide publique / gain carbone (=évaluation du montant en euros des aides publiques nécessaire pour stocker 1 Teq-CO2.) => Estimation du gain carbone total en Teq-CO2 d'un projet à partir sur de l'indicateur Base Carbone Projet (en Teq-CO2 /ha) et la surface du projet (ha). => Calcul du montant de l'aide publique de chaque projet en fonction de l'assiette éligible retenue et du taux d'aide applicable <i>En fonction du ratio pour chaque projet : le meilleur projet (avec le ratio le plus petit) est noté 30 et les autres sont notés en fonction de cette référence. La formule utilisée est la suivante : (Meilleur ratio / ratio du projet) x 30</i>	30
Gain en diversité biologique	Introduction d'essences en diversification sous forme de bouquets ou de rideaux (mélange d'essences)	20
Forêts disposant d'une adhésion ou d'une demande d'adhésion à un système de certification de la gestion durable des forêts	Forêts disposant d'une adhésion de la gestion durable des forêts de plus de 2 ans (à partir de la date de dépôt de la demande)	10

Seuil de notation minimal : 30

En cas d'ex æquo, si l'enveloppe disponible ne permet pas de retenir les projets ayant obtenu la même note, seront sélectionnés les projets qui ont obtenu la meilleure note selon le critère «projet ayant le meilleur indicateur base carbone». Si la note obtenue pour ce critère est identique, seront étudiées les notes obtenues pour le critère «meilleure efficacité aide publique/ha»

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

IMPORTANT

Les projets déposés dans le cadre de cet appel à projets devront être intégralement réalisés (c'est-à-dire l'achèvement physique de l'opération et dernier acquittement) au plus tard le 31/03/2024, sauf cas exceptionnel dûment argumenté à traiter avec le service instructeur.

Pour les porteurs de projets soumis à la réglementation Marchés Publics, remplir l'annexe « Marchés Publics » et joindre les pièces correspondantes.

Pour les porteurs de projets non soumis à la réglementation des Marchés Publics :

Veillez faire figurer sur chaque devis une numérotation des investissements présentés dans l'appel à projet (numéro d'ordre 01 à 99).

Attention : Justification des coûts à préciser obligatoirement selon les modalités suivantes :

Fournir :

- Pour les dépenses inférieures à 1 000 € HT : la fourniture d'un devis n'est pas obligatoire
- Pour les dépenses d'un montant inférieur à 3 000 € HT : 1 devis
- Pour les dépenses d'un montant compris entre 3 000 € HT et 90 000 € HT : 2 devis détaillés (de 2 fournisseurs différents)
- Pour les dépenses d'un montant supérieur à 90 000 € HT : 3 devis détaillés (de 3 fournisseurs différents)

Les devis doivent mentionner le taux de TVA et montants HT et TTC. Les devis doivent être précis et faire référence à un intitulé de matériel éligible.

a) Dépenses matérielles

Surfaces travaillées telles qu'identifiées sur le plan cadastral	Nature des actions ou investissements	Essence	Prix unitaire (€ HT/ hectare)	Montant prévisionnel hors taxe par action (€)	Pièce(s) justificative(s) de la demande présente(s) (devis numéroté(s), Annexe Marchés Publics remplie)
<i>exemple : B1, B2</i>	<i>Boisement</i>	<i>Douglas</i>			
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
TOTAL			<input type="text"/>	<input type="text"/>	

Montant prévisionnel total des investissements matériels

b) Frais généraux

Les frais généraux (maîtrise d'œuvre) sont à globaliser. Leur montant éligible total hors taxe est plafonné à 12 % du montant HORS TAXE des travaux principaux et annexes.

Nature de la prestation	Montant € prévisionnel HT	Pièce(s) justificative(s) de la demande présente ((devis numéroté(s), Annexe Marchés Publics remplie)
<i>Ex : maîtrise d'œuvre</i>		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="checkbox"/>
montant prévisionnel total	<input type="text"/>	

TOTAL GÉNÉRAL DES DÉPENSES PRÉVISIONNELLES [a+b]	Montant HT	Montant réel supporté (à compléter uniquement si vous ne récupérez pas la TVA, ou si vous la récupérez partiellement)
	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €

A Financement d'origine publique

Financiers publics sollicités	Montants en €	
Région (47 % de la dépense publique)		<input type="text"/>
Autofinancement : maître d'ouvrage public		
Emprunt (a)		<input type="text"/>
Auto – financement (b)		<input type="text"/>
Sous-total apport du maître d'ouvrage public (a + b)		<input type="text"/>
Financements européens (FEADER) sollicités (53 % de la dépense publique)		
		<input type="text"/>
Sous-total financeurs publics		<input type="text"/>

B Financement d'origine privée

Autofinancement : maître d'ouvrage privé		
Emprunt (a)		<input type="text"/>
Auto – financement (b)		<input type="text"/>
Sous-total apport du maître d'ouvrage privé (a + b)		<input type="text"/>
Autres financeurs privés		
Participation du secteur privé (à préciser)		<input type="text"/>
Sous-total financeurs privés		<input type="text"/>

TOTAL = A + B

TOTAL général = coût du projet		<input type="text"/>
---------------------------------------	--	----------------------

(veuillez cocher les cases)

Je déclare et j'atteste sur l'honneur :

- l'exactitude des renseignements fournis dans le présent formulaire et les pièces jointes
- ne pas avoir sollicité une aide autre que celles indiquées sur ma demande pour financer mon projet
- respecter les conditions d'éligibilité décrites dans le cahier des charges de l'appel à projet
- avoir pris connaissance des délais maximum de début d'exécution et de réalisation des travaux qui s'attachent à mon projet,
- avoir la libre disposition des terrains sur lesquels les travaux sont projetés
- être à jour de mes cotisations fiscales et sociales (*GF, GFA, GFR*)
- donner mandat à l'opérateur de regroupement, maître d'œuvre, selon l'acte joint.
- avoir pris connaissance que ma demande d'aide fera l'objet d'une sélection et pourra être rejetée au motif que le projet ne répond pas aux priorités définies régionalement et/ou au motif que mon projet n'atteint pas le seuil de sélection ou au motif de l'indisponibilité de crédits affectés à cette mesure
- ne pas avoir commencé l'exécution des investissements prévisionnels présentés dans le présent formulaire avant la date de dépôt de la demande d'aide

Je m'engage :

- à réaliser l'action pour laquelle l'aide est sollicitée
- à informer le service instructeur de toute modification de ma situation, de la raison sociale de ma structure ou du projet pendant toute la durée de réalisation de l'opération
- à fournir toute pièce complémentaire utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération
- à ne pas solliciter à l'avenir, pour ce projet, d'autres crédits (nationaux ou européens), en plus de ceux mentionnés dans le tableau « financement du projet », et notamment, pour les exploitations agricoles, de prêts bonifiés
- à faire appel au maître d'œuvre mentionné dans le présent formulaire pour la réalisation de mon projet,
- à remplir les obligations de résultats de fixées par l'arrêté régional en vigueur,
- à informer le public du soutien de l'Union européenne, conformément à la réglementation applicable
- à me soumettre à tout contrôle sur place, sur pièces, communautaire et national, et à conserver et permettre l'accès aux pièces probantes pendant les 5 années suivant le dernier paiement relatif au projet
- à respecter les obligations réglementaires relatives à la pérennité des opérations conformément à l'article 71 du règlement UE n° 1303/2013. Ces obligations réglementaires seront précisées dans la décision juridique d'attribution de l'aide
- à conserver pendant une période de 10 ans à compter du paiement final de l'aide tout document permettant de vérifier la réalisation effective de l'opération : factures et relevés de compte bancaire pour des dépenses matérielles
- à laisser affectés à la production forestière les terrains sur lesquels ont été effectués les travaux ayant justifié l'octroi de l'aide pendant cinq ans à compter de la date de fin des travaux,
- à permettre et faciliter l'accès à la propriété forestière aux autorités compétentes chargées des contrôles, pour l'ensemble des paiements sollicités, depuis la date d'attribution jusqu'à 5 ans après la date de fin des travaux,
- à respecter les obligations en matière de droit de la commande publique pour les structures publiques ou les organismes reconnus de droit public au sens de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015
- à transmettre aux services instructeurs une déclaration de début de travaux

Je suis informé(e) :

- qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement total ou partiel des sommes perçues pourra être exigé, éventuellement assorti de pénalités financières, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.
- que l'aide sera attribuée dans le cadre du régime n° S.A.41595 de la Commission du 12 août 2016 déclarant dans sa partie B, que les « aides au développement de la sylviculture et à l'adaptation des forêts au changement climatique »,
- que, conformément au règlement communautaire n°1306/2013 du 17 décembre 2013 et aux textes pris en son application, l'Etat est susceptible de publier une fois par an, sous forme électronique, la liste des bénéficiaires recevant une aide Feader ou Feaga. Dans ce cas, mon nom (ou ma raison sociale), ma commune et les montants d'aides perçus par mesure resteraient en ligne sur le site internet du Ministère en charge de l'agriculture pendant 2 ans. Ces informations pourront être traitées par les organes de l'Union Européenne et de l'Etat compétent en matière d'audit et d'enquête aux fins de la sauvegarde des intérêts financiers de l'Union. Conformément à la loi «informatique et libertés» n°78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant.
- que l'ensemble des informations recueillies dans le présent formulaire font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de mon dossier de demande d'aide et à l'évaluation du programme. Les destinataires des données sont l'Agence de services et de paiement (ASP), le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et la Région Occitanie. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations à caractère personnel me concernant. Si je souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations me concernant, je peux m'adresser à la DDT.

Fait à

le

Afin de faciliter mes démarches auprès de l'administration,

j'autorise

je n'autorise pas ⁽²⁾

l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

⁽²⁾ Dans ce cas, je suis informé qu'il me faudra produire l'ensemble des justificatifs nécessaires à chaque nouvelle demande d'aide. Toutefois, cette option ne fait pas obstacle aux contrôles et investigations que l'administration doit engager afin de procéder aux vérifications habituelles découlant de l'application des réglementations européennes et nationales (à titre d'exemple : vérification du respect du taux maximum d'aides publiques).

PIÈCES À FOURNIR

Pièces à fournir	Pièces jointes au dossier ¹	Sans objet ²	Cadre réservé à l'administration NE RIEN INSCRIRE
Par tous les porteurs de projet :			
Si vous n'avez pas de n° SIRET au moment du dépôt du dossier, fournir le récépissé du CFE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<i>Personne morale (hors collectivités, leurs groupements et les établissements publics) :</i> statuts ou PV assemblée générale ou pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité du représentant légal de la structure	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Exemplaire original du présent formulaire de candidature complété, signé et daté	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Annexe au formulaire « Engagement de l'opérateur de regroupement » complétée et signée (modèle téléchargeable sur le site www.europe-en-occitanie.eu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Relevé d'identité bancaire ou postal (BIC/ IBAN)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Justificatif d'adhésion à un système de certification forestière (PEFC, FSC....)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Justificatif de gestion durable (décision agrément PSG, approbation d'aménagement, ou attestation d'adhésion à RTG ou CBPS, et dans ce cas, copie du programme de coupes et de travaux)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Agrément par le CRPF en cas de coupe extraordinaire et /ou d'urgence non prévue au Plan Simple de Gestion *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Fiche d'information et d'évaluation d'impact (modèle téléchargeable sur le site www.europe-en-occitanie.eu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Extrait de matrice cadastrale de l'année en cours ou acte notarié	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plan de situation au 1/25 000 daté signé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Plan de masse cadastrale daté signé avec indication du Nord et échelle de type graphique, à une échelle permettant de présenter toutes les indications sur le projet ainsi que les références cadastrales des parcelles concernées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<u>Porteur de projet de droit public et soumis à l'ordonnance n°2015/899 :</u> Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles et du respect des règles de la commande publique : remplir l'annexe « marché public » et joindre les pièces correspondantes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<u>Pour les porteurs de projets non soumis à l'ordonnance n° 2015/899 :</u> Pièces justificatives des dépenses prévisionnelles : - Dépenses < 1 000 € HT : la fourniture d'un devis n'est pas obligatoire - Dépenses comprises entre 1 000 € HT et 3 000 € HT : fournir un devis détaillé - Dépenses comprises entre 3 000 € et 90 000 € HT : fournir 2 devis détaillés de fournisseurs différents - Dépenses > 90 000 € HT : fournir 3 devis détaillés de fournisseurs différents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Tables de production utilisées justifiant les performances annoncées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Diagnostic stationnel justifiant le choix des essences (modèle téléchargeable sur le site www.europe-en-occitanie.eu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Convention de mandat à l'organisme de regroupement (modèle téléchargeable sur le site www.europe-en-occitanie.eu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Attestation de non assujettissement à l'IFI (modèle téléchargeable sur le site www.europe-en-occitanie.eu)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

1 Mettre une croix pour chaque pièce jointe au dossier

2 Mettre une croix dans la case, si vous n'êtes pas concerné par la pièce demandée

Document précisant la nature juridique des immeubles et des terrains d'implantation des installations (acte de propriété)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Attestation de financement de la banque ou attestation d'étude du financement par la banque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Cas des peuplements coupés préalablement à la visite d'opportunité du SI			
Pièces minimales à fournir : factures de vente de bois (de l'année de coupe jusqu'à 5 ans précédent celle-ci)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pièces complémentaires : déclarations de coupes urgentes, autorisations de coupes, description et programme de coupes des documents de gestion, tout diagnostic sanitaire, surface terrière, classe de production du peuplement.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pour le mandataire			
Mandat des co-indivisaires, ou des co-proprétaires ou de l'époux demandeur mais non propriétaire ou de toutes personnes se partageant le droit de propriété	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pour les demandeurs non détenteurs de la propriété			
Pouvoir de tutelle ou curatelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Accord sous seing privé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Pour les Associations loi 1901, AFF, ASA, ASL, Fondations Sociétés civiles dont groupements (SCI) sociétés commerciales dont coopératives (OGEC) Groupements forestiers			
Extrait k bis, le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Statuts de l'association, le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Copie de la publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Document attestant de la reconnaissance de l'intérêt général de l'association (attestation de l'administration fiscale ...), <i>le cas échéant</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Décision du Président ou CR d'Assemblée générale OU Décision du gérant ou CR d'Assemblée générale et pouvoir du co-gérant en cas de co-gérance OU Délibération de l'organe compétent approuvant le projet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Composition du conseil d'administration, le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Rapport moral et financier ou dernier compte de résultat (n-1) approuvé par l'assemblée et le rapport du commissaire aux comptes le cas échéant	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Budget prévisionnel de l'année en cours	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

*** Si agrément non délivré à la date de complétude du dossier, joindre une copie de la demande d'agrément auprès du CRPF avant la date de complétude du dossier. L'agrément par le CRPF devra ensuite être remis à une date qui sera précisée par le service instructeur.**